



VALOBAT annonce le maintien de ses barèmes d'écocontribution bois jusqu'à fin 2025

Nous vous annonçons le [lundi 24 mars](#), en parallèle de la refondation de la filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment et du moratoire sur les dispositions qui devaient entrer en vigueur en 2025, l'officialisation prochaine du maintien des barèmes d'écocontributions bois de VALOBAT jusqu'à fin 2025.

C'est désormais chose faite et les adhérents de VALOBAT ont reçu le mardi 25 mars une communication de l'éco-organisme annonçant la publication des barèmes PMCB 2025 applicables au 1er juillet 2025.

Les écocontributions restent donc inchangées pour les produits bois jusqu'à fin 2025. Elles évoluent toutefois, à compter du 1er juillet 2025, pour les autres matériaux de la catégorie 2 c'est-à-dire pour les matériaux non-inertes. Quant aux matériaux de la catégorie 1, c'est-à-dire les matériaux inertes, VALOBAT annonce

« l'absence de changement tarifaire à court-terme ». Deux sessions de webinars sont programmées par VALOBAT dédiées à la présentation des barèmes PMCB 2025.

Le Commerce du Bois reste à votre écoute pour répondre également à toutes les questions que vous pourriez vous poser en tant que metteur en marché ou encore distributeur de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) mais aussi de produits en bois relevant des REP articles de bricolage et de jardin (ABJ) ou encore déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Les importateurs, industriels et distributeurs du LCB, conscients des enjeux environnementaux et sociétaux que portent les filières REP, resteront pleinement mobilisés pour défendre les intérêts du matériau bois, sa reprise en fin de vie ainsi que sa valorisation à des coûts acceptables en participant activement aux travaux de refondation de la filière REP PMCB annoncés par la Ministre de la Transition Écologique.